

## Plan canicule : le CCAS prend soin de vous !



Plan canicule : le CCAS prend soin de vous !

**Comme chaque été, la ville de Fleurance met en place son plan canicule afin de protéger les plus fragiles face aux épisodes de grandes chaleurs.**

Le plan canicule permet au CCAS de Fleurance de recenser les personnes de plus de 65 ans, en situation de handicap et/ou isolées, afin de tenir à jour tout au long de l'année un registre nominatif confidentiel.

Grâce à cette action, lorsque l'alerte canicule est déclenchée par le Préfet, les agents du CCAS contactent 3 fois par semaine les personnes qui se sont inscrites afin de s'assurer qu'elles font face à la chaleur.

**Pour vous inscrire au plan canicule, contactez le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en appelant le 05 62 64 02 04 ou en écrivant à [ccas.accueil@villefleurance.fr](mailto:ccas.accueil@villefleurance.fr).**

Les renseignements qui vous seront demandés (nom, prénom, date de naissance, adresse, numéro de téléphone, situation, personnes à prévenir en cas d'urgence) resteront confidentiels.


**La Municipalité vous rappelle qu'en cas de forte chaleur, il vous est conseillé de :**

- Maintenir autant que possible la fraîcheur dans votre habitation (fermer fenêtres et volets le jour, aérer la nuit) ;
- Éviter l'exposition à la chaleur, notamment les sorties aux heures les plus chaudes et les expositions au soleil ;
- Vous rafraîchir régulièrement, en vous mouillant ou à l'aide d'un ventilateur ;
- Vous hydrater et adapter votre alimentation (boire de l'eau sans attendre d'avoir soif et continuer à manger normalement) ;
- Privilégier les activités douces ;
- Donner/demander des nouvelles à vos proches ;
- Ne pas hésiter à demander conseil à votre médecin ou à votre pharmacien.

# PLAN CANICULE

A l'approche des  
risques de canicule,  
faites-vous recenser !

*Inscription libre et volontaire,  
registre confidentiel*

 **05 62 64 02 04**



Crédits : ville de Fleurance